

● (1440)

LE COÛT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Je suis quelque peu perplexe, monsieur le Président. J'ai tiré ces citations d'un document dont j'ai un exemplaire en main et qui a été envoyé par le député conservateur de Nanaimo—Alberni à ses électeurs. Le document est intitulé: «Le rapport Schellenberg».

Le ministre saurait aussi, s'il avait lu la revue *Maclean*, que le député conservateur de Don Valley-Est a déclaré au sujet des sous-marins nucléaires que leur coût dépassait l'entendement. Dans le même article, le député conservateur de Duvernay déclarait quant à lui qu'il avait des difficultés à justifier le prix de 8 milliards de dollars.

Le moment n'est-il pas venu pour le ministre d'admettre que non seulement les Canadiens ne sont pas heureux de cette initiative du gouvernement, mais que même les députés de l'arrière-ban de son parti commencent maintenant à faire savoir à leurs propres électeurs qu'ils sont eux aussi contre cette dépense?

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est intéressant de voir comment le Nouveau parti démocratique s'amuse à diffuser des renseignements erronés.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Le fait est que les sous-marins à propulsion nucléaire constituent un moyen de défense moins cher que le Nouveau parti démocratique ne l'a laissé entendre.

M. Riis: Dans ce cas, vous devriez le dire à certains de vos députés.

M. Dick: Le coût annuel moyen de ces sous-marins s'élève à 300 millions de dollars, ce qui représente moins de 1/2 p. 100 du coût annuel total des programmes sociaux dans notre pays.

Par ailleurs, ce coût correspond à moins de 3 p. 100 du budget annuel du ministère de la Défense nationale.

Si les députés d'en face s'en tenaient aux faits, ils pourraient peut-être montrer qu'ils ont un peu de bon sens et qu'ils savent de quoi ils parlent, mais ils ne le font pas.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE BUREAU DE POSTE DE SYDNEY (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre chargé de Postes Canada j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Le

Questions orales

17 juin 1988 le ministre compétent a déclaré en Chambre, en réponse à une question de ma collègue de Hamilton-Est concernant la fermeture de bureaux de poste dans 66 villes du Canada, dont Sydney en Nouvelle-Écosse: «le nombre de bureaux de poste augmentera au lieu de diminuer.»

Hier, il a été confirmé en Chambre que le bureau de poste de Sydney en Nouvelle-Écosse, qui dessert environ 22 000 Canadiens, va être fermé et qu'une partie de son activité va être transférée au secteur privé.

Je voudrais demander au vice-premier ministre pour quelles raisons le ministre chargé de Postes Canada a, le 17 juin 1988, donné délibérément et gratuitement l'impression à la Chambre et aux Canadiens que dans ces 66 localités, dont Sydney, il n'y aurait pas de fermetures de bureaux de postes et que les services n'y seraient pas privatisés.

[Français]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, encore une fois, en ce qui concerne le bureau de poste de Sydney, on a avisé les responsables de déménager. Alors, ce que la Société canadienne des postes fait actuellement, c'est de voir à transférer le service actuel dans un autre édifice.

Le député n'est pas au courant, pour poser une question semblable.

[Traduction]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE À LA SOCIÉTÉ DE FERMER DES BUREAUX DE POSTE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, dans mon parti nous sommes parfaitement au courant des distorsions et des contre-vérités que le gouvernement propage au sujet de Postes Canada.

Est-ce que la personne qui répond à la question va donner à la Chambre l'engagement clair et non équivoque, au sujet des services postaux désignés dans ces 66 localités, dont Sydney en Nouvelle-Écosse, qu'une directive adressée à Postes Canada au titre de la Loi sur l'administration financière va interdire toute fermeture dans ces localités, et toute privatisation des services? Alors les Canadiens y croiront peut-être.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il est absolument incroyable d'entendre pareille question. Non, il n'y a pas de fermeture de bureaux de poste. Et je répète, non.